



# Questions & réponses

## Webinaire du PRAIDA

### Demandeurs d'asile en contexte de pandémie: état de la situation

17 juin 2020 - Alexis Jobin-Théberge  
& Amélie Bombardier

#### Informations générales



##### Pour revoir le webinaire

<https://register.gotowebinar.com/recording/5686559097794795791>

##### Pour accéder à la présentation Powerpoint

[https://cerda.info/wp-content/uploads/2020/06/Demandeurs\\_dasile\\_en\\_contexte\\_de\\_pand%C3%A9mie\\_%C3%A9tat\\_de\\_la\\_situation\\_Jobin-Th%C3%A9berge\\_et\\_Bombardier\\_PRAIDA\\_pour\\_CERDA\\_juin\\_2020.pdf](https://cerda.info/wp-content/uploads/2020/06/Demandeurs_dasile_en_contexte_de_pand%C3%A9mie_%C3%A9tat_de_la_situation_Jobin-Th%C3%A9berge_et_Bombardier_PRAIDA_pour_CERDA_juin_2020.pdf)

##### Pour contacter le PRAIDA

514-484-7878, option 5 pour l'accueil du PRAIDA, puis option 2 pour les partenaires et professionnels de la santé.

##### Les thèmes abordés dans ce document

- |                                   |     |                                |     |
|-----------------------------------|-----|--------------------------------|-----|
| • COVID-19                        | p.1 | • Logement                     | p.3 |
| • Couverture médicale             | p.2 | • Immigration et législatif    | p.4 |
| • Demandeurs d'asile avec enfants | p.3 | • Demandeurs d'asile en région | p.5 |
| • Soutien juridique et financier  | p.3 | • Autre                        | p.5 |

#### COVID-19



##### 1. J'ai compris que les audiences pour demandes d'asile étaient mises sur pause. Est-ce que si nos clients ont déjà eu leur audience, la décision de la Cour est également mise sur pause?

Maintenant que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) reprend graduellement ses activités, les communications avec les demandeurs seront envoyées, notamment les décisions qui ont été prises avant et lors de la pandémie.

##### 2. On procède comment pour effectuer le changement d'adresse d'une personne demandeuse d'asile auprès de la CISR dans le contexte actuel?

Par télécopieur : 514 283-0164 .

##### 3. Une famille demandeuse d'asile (DDA) a eu son audience en mars : les parents ont été déboutés tandis que les enfants ont été acceptés. Leur avocat leur a dit qu'il ne pouvait rien faire pendant la pandémie, y compris l'appel pour les parents, qui n'a donc pas été fait. Selon ma compréhension, il y a un délai de 15 jours pour présenter la demande d'appel, depuis longtemps écoulé. Si l'avocat a eu tort, quels seraient les recours de la famille?

Il y a eu des délais supplémentaires octroyés considérant la pandémie. Veuillez consulter le lien suivant pour plus d'information : <https://irb-cisr.gc.ca/fr/legales-politique/procedures/Pages/prolongation-temporaire-avis-appel-sar.aspx>

##### 4. Quel est le délai habituellement pour une réponse suite à une audience pour une demande d'asile? J'ai une famille qui a eu l'audience en janvier 2020 et toujours pas de nouvelle.

Les délais varient beaucoup, certaines personnes peuvent être acceptées le jour même de leur audience, appelé acceptation sur le banc, alors que d'autres recevront un avis par la poste. Considérant la COVID-19 et la fermeture de la CISR, on peut s'attendre à des délais supplémentaires notamment pour les décisions.

##### 5. Pourquoi une demande de prestation canadienne d'urgence (PCU) aurait des impacts sur une demande d'asile? Est-ce qu'ils seraient pénalisés?

Selon nous, la PCU ne devrait pas avoir d'impact négatif sur la demande d'asile. Cela dit, il faudrait vérifier si cela pourrait nuire à un DDA qui demande la résidence permanente pour motifs humanitaires, qui est un recours qui mise sur l'intégration de la personne dans la société notamment sur le marché du travail. Pour avoir plus de clarifications à ce sujet, il serait judicieux de consulter l'avocat du DDA.

**6. Concernant les régularisations annoncées par le gouvernement pour les DDA en CHSLD, que pouvez-vous nous dire ? Vous parlez d'informations erronées...**

Nous n'avons pas plus d'informations que ce qui est véhiculé dans les médias. Concernant les informations erronées, nous faisons référence aux informations qui peuvent circuler dans les réseaux sociaux et dans les communautés qui peuvent induire en erreur et susciter de faux espoirs alors qu'il n'y a pas encore d'annonce officielle claire et précise sur le sujet.

**7. Quel est le délai d'attente actuellement pour une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ)?**

Entre 6 et 8 semaines. Il est très important de faire la demande dès la réception de l'avis d'acceptation pour éviter que le programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) expire avant la réception de la RAMQ.

**8. Groupes de médecine de famille-réseaux (GMF) opèrent en ce moment via consultations téléphoniques?**

Oui et au besoin, possibilité d'un rendez-vous en personne.

**9. Est-ce que vous faites des rencontres en période de déconfinement?**

Oui .

**10. Si les demandeurs d'asile demandent la PCU, devront-ils rembourser l'argent ?**

Veillez-vous référer à Service Canada pour toutes questions concernant la prestation canadienne d'urgence.



**Couverture Médicale**



**11. Est-ce que les interventions chirurgicales sont couvertes par le Programme Fédéral de Santé Intérimaire (PFSI)?**

Oui, voir le détail de la couverture PFSI ici : [https://docs.medaviebc.ca/providers/benefit\\_grids/Tableau-des-avantages-Couverture-de-base.pdf](https://docs.medaviebc.ca/providers/benefit_grids/Tableau-des-avantages-Couverture-de-base.pdf)

**12. Avec le PFSI, sont-ils couverts pour des suivis en clinique externe avec d'autres professionnels que des médecins? Par exemple, infirmière, travailleuse sociale, ergothérapeute.**

Si le professionnel est fournisseur de Croix Bleue Medavie, oui. Pour les types de professionnels inscrits, voir la liste dans le Tableau des avantages du PFSI ici: [https://docs.medaviebc.ca/providers/benefit\\_grids/Tableau-des-avantages-Couverture-de-base.pdf](https://docs.medaviebc.ca/providers/benefit_grids/Tableau-des-avantages-Couverture-de-base.pdf)

**13. J'ai une cliente qui a été acceptée comme réfugiée. Sa demande pour la résidence permanente est en cours... mais ses deux jeunes enfants n'ont pas été acceptés comme réfugiés (ils sont nés aux États-Unis) et leur PFSI est expiré. Mme a demandé ses enfants dans sa demande de résidence permanente. Est-ce qu'on peut renouveler le PFSI des enfants et où?**

Il ne faut pas confondre la date d'expiration qui se trouve sur le document IMM-1442 (papier brun), qui est une pièce d'identité, avec la validité du PFSI. La couverture du PFSI est valide jusqu'à la date de déportation ou 90 jours suite à l'acceptation comme personne protégée. Il faudrait donc dans un premier temps vérifier la validité du PFSI sur le portail de Croix Bleue Medavie via un professionnel de la santé inscrit à titre de fournisseur du PFSI. Si le PFSI des enfants n'est plus valide, la maman pourrait faire une demande de prolongation du PFSI en pouvoir discrétionnaire en s'adressant à Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), formulaire IMM5564 (inscrire "demande urgente" dans l'objet du message pour que la demande soit traitée rapidement): <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/formulaires-demande-guides/demande-admissibilite-programme-federal-sante-interimaire.html>

**14. Est-ce que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) prévoit un jour permettre une inscription de demandeurs d'asile dans les GMF? Est-ce que le MSSS pourrait fournir des cartes soleils (RAMQ) aux demandeurs d'asile pour faciliter leur mouvement dans le système?**

Des travaux sont en cours pour rendre disponible la plateforme Rendez-vous santé québec (RSQC).

**15. Quels sont les délais habituels pour les personnes protégées pour faire la demande de CSQ et garder son assurance PFSI? Ces délais sont-ils prolongés dans le contexte actuel?**

Les délais actuels sont entre 6 et 8 semaines. Le PFSI est valide 90 jours post-acceptation de la demande d'asile, mais il y a la possibilité de demander une prolongation du PFSI à IRCC (inscrire demande urgente dans l'objet du message).

**16. Je voudrais savoir où vous référez actuellement pour un soutien psychologique ?**

Vous pouvez vous référer à la liste des fournisseurs du PFSI et faire une recherche ciblée pour des psychologues. Il est aussi possible de référer en CLSC, au RIVO (Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée) ou dans des organismes qui offrent de la psychothérapie à faible coût.



### 17. Que peut faire un demandeur d'asile qui se trouvait aux urgences et la clinique le facture pour les services reçus?

S'il s'agit d'un hôpital, il faut que le demandeur d'asile (DDA) contacte le bureau des finances pour expliquer sa couverture PFSI et tenter de faire annuler la facture. S'il s'agit d'une clinique privée, il se peut que le DDA reçoive une facture parce que le professionnel de la clinique n'est pas inscrit comme fournisseur auprès de Croix Bleue Medavie. Sinon, il faut tenter de faire la même démarche que celle qui serait faite avec le département des finances d'un hôpital. Dans tous les cas, il est important de garder en tête qu'un DDA qui paie la facture ne sera jamais remboursé donc il est **primordial de contacter le département des finances ou la clinique avant de faire quoique ce soit.**

### 18. Qu'est-ce qui se passe quand une personne reçoit une facture et n'a pas les moyens de la payer?

Si le DDA a une couverture médicale active avec le PFSI, qu'il consulte dans le réseau public de la santé ou dans une clinique privée qui est inscrite comme fournisseur auprès de Croix Bleue Medavie, le DDA ne devrait pas avoir de facture. Si tel est le cas, se référer à la réponse à la question 17. Advenant le cas où le DDA n'a pas de couverture médicale active ou qu'il est allé dans une clinique qui n'est pas inscrite comme fournisseur, il faudrait alors que le DDA fasse une entente de paiement.

## Demandeurs d'asile avec enfants

### 19. Quelles solutions pour les demandeurs d'asile avec des enfants en bas âge sachant qu'ils n'ont pas accès aux services de garde subventionnés?

Les garderies privées pour ceux qui peuvent se le permettre financièrement. Sachez que certains organismes qui donnent des cours de francisation ont des haltes-garderies à disposition pour les étudiants.

### 20. Mme est réfugiée maintenant, est-ce que les enfants, qui n'ont pas été acceptés, peuvent aller en centres de la petite enfance (CPE)?

Oui: <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/parents/programme-contribution-reduite/admissible/Pages/index.aspx>

### 21. Est-ce que l'enfant peut accéder à des services spécialisés à l'hôpital St Justine pour des retards de développement importants sans RAMQ?

En principe, oui, car les services en milieu hospitalier sont couverts par le PFSI, mais il faut se référer aux montants maximaux.

Voir: [https://docs.medaviebc.ca/providers/benefit\\_grids/Tableau-des-avantages-Couverture-de-base.pdf](https://docs.medaviebc.ca/providers/benefit_grids/Tableau-des-avantages-Couverture-de-base.pdf)

## Soutien juridique et financier

### 22. Quels organismes offrent des avocats à faible coût ou gratuit pour les considérations d'ordre humanitaire? Est-ce possible?

Pour ce type de questionnement, veuillez nous contacter directement via la boîte vocale externe 514-484-7878, option 5 puis option 2.

### 23. Pouvez-vous nous donner un peu plus d'information sur le soutien au budget familial?

Famille de 3 enfants et plus, de moins de 18 ans, qui fréquentent l'école. Pour obtenir ce service, veuillez nous contacter.

### 24. Les familles peuvent avoir les allocations après 18 mois au Canada?

Si cela se réfère aux allocations familiales, non, les DDA n'y ont pas droit. Ceci est une fausse information qui circule. IRCC a confirmé à plusieurs reprises que les DDA n'y avaient pas accès puisque l'admissibilité est reliée au statut.

## Logement

### 25. Est-ce que les demandeurs d'asile ont accès au programme allocation-logement du Revenu Québec?

Oui, en autant qu'ils répondent aux critères d'admissibilité du programme. Pour vérifier l'admissibilité, il faut téléphoner à Revenu Québec pour confirmer si la personne est admissible et obtenir le formulaire. Pour les détails : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/votre-situation/faible-revenu/programme-allocation-logement/>

### 26. Est-ce que les demandeurs d'asile ont accès aux logements sociaux tels que HLM?

Non, il faut être résident permanent pour avoir accès aux HLM.

### 27. Est-ce que les réfugiés ont le droit au logement subventionné?

Oui, en autant qu'ils répondent aux critères d'admissibilité. Par exemple, pour Montréal, la personne réfugiée doit avoir résidé dans la Communauté métropolitaine de Montréal durant minimum 12 mois au cours des 2 dernières années. Voir : <https://www.omhm.qc.ca/fr/soumettre-une-demande/criteres-dadmissibilite>

### 28. En temps de pénurie de logement et racisme systémique, faites-vous de l'accompagnement ou de la représentation?

Oui, on fait beaucoup de sensibilisation à cet effet, notamment avec des lettres de soutien et par des présentations. Les organismes d'aide à la recherche de logement également et certains accompagnent même les personnes lors des visites.



**29. Une personne a reçu un avis de demande non-traitée, son intervenant suppose que c'est une erreur administrative. Est-ce que la personne devra aller en appel ?**

Elle devrait contacter son avocat et faire des démarches auprès de l'instance en question, et ce, le plus rapidement possible.

**30. Vous parlez des entrevues d'admissibilité à la frontière mais elles n'ont plus lieu pendant la pandémie, mais aussi depuis le changement de loi en 2019 où le délai de 3 jours pour donner la réponse à la recevabilité a été levé. On a beaucoup de participants qui sont coincés pendant des semaines/mois avec seulement l'accusé de réception de la demande d'asile, sans permis de travail. On a aussi des gens (preuves à l'appui) qui ont fait leur examen médical et reçu le permis de travail alors que l'évaluation de la recevabilité n'a pas encore eu lieu. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?**

Pour ce cas particulier, il faudrait nous contacter.

**31. Qu'entendez-vous par le fait qu'une fois la demande refusée, les audiences ne sont pas couvertes? Couvertes par qui? Qui est censé les payer?**

J'imagine qu'on parle ici d'un dossier couvert par l'aide juridique. C'est donc le gouvernement qui paye. Les appels sont couverts par l'aide juridique, mais certains recours exigent beaucoup de travail de la part des avocats pour les montants qu'ils reçoivent de l'aide juridique. Ainsi, il peut être plus difficile pour certains DDA de trouver un avocat acceptant l'aide juridique pour certains recours (ex. recours judiciaire à la cour fédérale). Pour les DDA dans la catégorie Examen des risques avant renvoi (ERAR), les avocats de l'aide juridique ne prennent pas ces dossiers. Ce sont les examens ERAR qui ne le sont pas.

**32. Pourquoi le chemin Roxham se considère irrégulier? Parce qu'il n'est pas un poste frontalier officiel?**

Exactement, ce n'est pas un poste frontalier officiel, mais un chemin irrégulier qui contourne le poste officiel.

**33. J'ai une demandeuse d'asile qui aimerait être préposée aux bénéficiaires mais elle n'a pas de permis d'étude. Quelles sont les procédures ?**

Les personnes n'ont pas besoin de permis d'étude pour faire ce cours dans un Centre de formation privé. Suivre une formation dans un établissement public nécessite un permis d'étude et le paiement de frais pour étudiant étranger qui sont très élevés.

**34. Est-ce que les pays sous moratoire ont changé (Haïti avait été retirée puis en suspens par la suite...)? Si oui, lesquels sont-ils ?**

Les pays peuvent changer régulièrement donc il faut se référer au site internet de l'agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour connaître les dernières mises à jour. Pour le moment, des sursis administratifs aux renvois (SAR) sont présentement en place pour certaines régions de la Somalie (Moyen-Chébéli, Afgoye et Mogadiscio), la région de la bande de Gaza, la Syrie, le Mali, la République centrafricaine, le Soudan du Sud, la Libye, le Yémen, le Burundi, le Venezuela, la Haïti et la province de Hubei en Chine.

Le Canada a présentement des suspensions temporaires des renvois (STR) en place pour l'Afghanistan, la République démocratique du Congo et l'Irak. Voir : <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/rem-ren-fra.html>

**35. Demandes d'asile pour les citoyen.ne.s américain.e.s? Ça veut dire : des citoyens et citoyennes américain.e.s tout court peuvent demander l'asile au Canada?**

Oui, demander l'asile est un droit fondamental.

**36. Qui fait les ERAR? Des agent.e.s du gouvernement? Sur quels critères?**

Agent d'ERAR, d'IRCC. Lors de l'examen de votre demande, les agents tiennent compte de ce qui suit : i) le risque de persécution (tel qu'il est défini dans la Convention relative au statut des réfugiés); ii) le risque d'être soumis à la torture; iii) la possibilité que vous soyez exposé à une menace à votre vie ou au risque que l'on vous inflige des traitements ou des peines cruels et inusités.

Voir lien internet : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/demandes-asile/examen-risques-avant-renvoi/demandes-erar-audiences.html>

**37. Concernant l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) et les revendicateurs qui ont été refoulés aux États-Unis: s'ils reviennent au Canada par Roxham à l'ouverture de la frontière, seront-ils admis comme demandeurs d'asile ou en ERAR ?**

Comme demandeurs d'asile, ou ERAR si jamais ils ont présentés une demande dans l'un des 4 pays avec lequel le Canada a une entente d'échange de renseignements, si la demande d'asile a été rejetée, a fait l'objet d'un désistement ou a été retirée dans le passé.







### 38. Connaissez-vous la proportion de demandeurs d'asile ou réfugiés s'installant à l'extérieur de Montréal?

Non, on ne tient pas ce type de statistiques.

### 39. L'accessibilité aux soins est-elle assurée à une échelle similaire hors de la métropole, quand on sait que l'accessibilité aux soins dans les cliniques montréalaises par le PFSI est déjà un enjeu?

L'accès aux soins en région est un enjeu, car il peut y avoir de la méconnaissance par rapport au PFSI et à la clientèle, mais aussi moins de professionnels inscrits comme fournisseurs Croix Bleue Medavie. Pour la liste des professionnels inscrits dans les différentes régions du Québec, voir : <http://ifhp-pfsi.medavie.bluecross.ca/wp-content/uploads/sites/7/2020/06/PQ-2020-06-17.pdf>

Il est important de toujours téléphoner au professionnel se trouvant dans la liste avant d'envoyer un DDA, pour confirmer qu'il accepte toujours le PFSI. Pour information, les vétérans ont une couverture PFSI comme les DDA. Ainsi, une piste à explorer serait de contacter les professionnels, notamment les psychologues, qui travaillent avec les vétérans, pour vérifier s'ils pourraient accepter la clientèle DDA.

### 40. Une femme demandeuse d'asile, en région, victime de violence conjugale avec son conjoint (aussi demandeur), a-t-elle droit aux organismes, et ces derniers peuvent-ils lui refuser de l'aide en raison de son statut?

La situation peut varier d'un organisme à l'autre selon leurs critères d'admissibilité, mais le statut ne devrait pas être un critère d'exclusion. Il peut arriver, par exemple, que la barrière linguistique soit un enjeu dans le contexte des maisons d'hébergement qui peuvent avoir difficilement accès à des interprètes.



### 41. Avez-vous encore le service d'interprète lors de vos rencontres en virtuel ou en présentiel ?

Oui, nous utilisons les interprètes de la Banque interrégionale d'interprètes, car PRAIDA n'offre pas de services d'interprétariat.

### 42. On a parlé dans la première partie de la présentation d'un outil pour la recherche de logement, est-ce qu'on pourrait avoir le lien?

Le voici : <https://www.omhm.qc.ca/fr/actualites/un-nouvel-outil-pour-la-recherche-de-logement>

